

Adresse de la commune de Saint-Antonin qui détaille ce qu'elle a fait pour la Révolution, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Saint-Antonin qui détaille ce qu'elle a fait pour la Révolution, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 175-176;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29072\\_t1\\_0175\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29072_t1_0175_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Le général de brigade Duhesme et l'adjutant général Ormancey, de la moitié tant que la pénurie de la viande durera.

32

[*Au quartier g<sup>at</sup> d'Avesnes, 10 germ. II.*]

Signé : ORMANCEY.

31

**Le citoyen Mozeille, officier, fait don du prix d'une charge que possédait son père (1).**

[*Issoire, 13 germ. II. Au repr. Couthon*] (2).

« Citoyen représentant,

L'épuisement de ma santé, et le besoin indispensable d'essayer de la réparer, m'ont forcé de quitter, depuis le 26 pluviôse, l'armée du Bas-Rhin où je sers. Les représentants m'en ont donné l'agrément, mais comme j'ai un principe dans le cœur que, qui cesse de servir son pays lui doit au moins une indemnité, je m'empresse de le mettre en pratique. Je prie donc la République d'accepter le prix d'une charge de magistrature que possédait feu mon père, sous le vieux titre d'assesseur civil et criminel à la ci-devant prévôté d'Issoire.

J'ai, dès le principe et dans l'instant où l'Assemblée l'ordonna, envoyé au comité qui est chargé de ces objets, toute espèce de titres originaux que je pourrais avoir; j'avais, de plus, adressé à Bosphaut, notaire à Paris, une procuration pour en suivre le remboursement, mais depuis le temps qui est même avant le commencement de la guerre, je n'en ai plus entendu parler et ne me suis occupé que de remplir mon devoir dans nos armées.

Je ne connais pas les formes, mais cependant il me paraît bien tout simple que, seul et unique héritier de mon père, je puis, sans d'autres mesures, satisfaire le penchant de mon cœur, en faisant ce léger sacrifice à mon pays. Je révoque donc, dès cet instant, toute espèce de pouvoirs que je puis avoir donnés; j'entends que celui qui peut avoir touché pour moi-même sur le champ au trésor public cesse [d'user] de ce pouvoir s'il ne l'a déjà fait, et je te prie d'être mon organe auprès de la Convention.

Mais peins-lui bien au moins l'enthousiasme que j'éprouve en lui donnant cette marque de dévouement, dans un moment surtout où l'intrigue et le crime ayant essayé de l'avilir, elle ne se montre que plus grande et plus digne de nous. Oui, ce nouvel attentat n'est qu'un nouveau cri de ralliement pour tous les vrais Français; nous nous serrerons de plus près; vous serez désormais inattaquables; nous vaincrons parce que notre liberté est impérissable, et mon nouvel hommage va lui paraître bien pur puisqu'un de ses plus intrépides défenseurs va devenir mon organe auprès de ses fidèles amis. «

MOZEILLE (*off. au 1<sup>er</sup> b<sup>on</sup> du Puy-de-Dôme, par congé à Issoire*).

(1) P.V., XXXV, 5. B<sup>in</sup>, 30 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(2) C 297, pl. 1022, p. 12.

**La commune de Saint-Antonin détaille ce qu'elle a fait pour la Révolution.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Saint-Antonin, s. d.*] (2).

« Législateurs,

La commune de St-Antonin, connue par son patriotisme et par les sacrifices journaliers qu'elle fait pour la cause de la liberté, se seroit condamnée à l'oubli, contente de servir utilement sa patrie, si l'exemple des communes voisines dont le nom est honorablement mentionné dans vos procès-verbaux ne l'avoit excitée à désirer la même faveur. Elle va vous faire un exposé succinct de ce qu'elle a fait pour sauver la cause de la liberté.

Républicains avant la République, le feu sacré de la liberté a toujours été nourri dans nos cœurs. Sourds aux insinuations perfides des fédéralistes, nous ne sommes pas tombés dans leurs pièges, la vigilance la plus active a constamment déjoué les projets liberticides des malveillants. Au seul mot: la patrie est en danger, quatre cents soldats sont partis de notre commune pour voler où le danger les appeloit et où la mort les attendoit. La Corse leur a servi de tombeau, notre commune est en deuil de ces généreux défenseurs. Les réquisitions se sont effectuées sans murmure; toujours notre commune a fourni au-delà de son contingent et au départ de nos braves frères d'armes, l'on n'a vu couler que des larmes de joie ou de tendresse.

Il seroit trop long de vous faire l'énumération des sacrifices pécuniaires, il suffira de vous dire que chacune de nos séances présente le spectacle attendrissant de nos offrandes en assignats, en subsistances, en chemises, en linges, en cuivre déposées sur l'autel de la patrie. Un nombre considérable de boulets qui avoient été autrefois dirigés contre notre commune, pour servir la cause de la tyrannie, ont été offerts en don et sont partis pour les frontières pour être lancés contre la horde des satellites des despotes coalisés. Un cavalier pris dans le sein de la société, monté, armé et équipé aux frais des sociétaires est actuellement aux frontières, et a fait ses premières armes avec les ennemis de la République. La façon de plus de 400 paires de bas destinés à l'usage de nos volontaires a été offerte en don par nos généreuses citoyennes. Plusieurs quintaux de charpie et des bandages destinés pour l'usage des hôpitaux des Pyrénées-Orientales vont prendre incessamment la route des frontières. Les ouvriers mettent la plus grande activité à la fabrication des souliers pour les volontaires.

La commune n'a d'autre temple que celui de la Raison, d'autre fête que celle du décadi qu'on

(1) P.V., XXXV, 5. B<sup>in</sup>, 28 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(2) C 297, pl. 1022, p. 11.

y observe religieusement; les ministres de tous les cultes ont remis leurs lettres et n'en exercent plus les fonctions, le nivellement des clochers, la descente des cloches, l'enlèvement des croix, se sont effectuées sans contradiction, ni murmure.

La Société demande l'abolition du traitement des ministres de tous cultes et que vous consacriez cette abolition par un décret.

Voilà, Représentans, ce que la commune de St-Antonin a fait pour la Révolution. Vivre libre ou mourir, voilà ce qui lui reste à faire. Mort aux tyrans, ni paix, ni trêve que la cause de la Liberté n'ait triomphé de la cause de la tyrannie. Voilà le vœu bien prononcé de notre commune. «

DELRIEU, le jeune (*présid.*), JUVENEL (*secrét.*),  
GRIMALE (*secrét.*).

### 33

Le département de la Drôme; le conseil-général de la commune de Donzy; la section de Lepelletier, de la commune de Reims; les membres du bureau de paix et de conciliation du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le département du Cantal; la société populaire de Sully, celle d'Alais; le conseil-général du district de Dijon; le conseil-général de la commune de Crest; les administrateurs du district de Castres; les sociétés populaires de Brion du Gard, de Muret, de Mont-de-Marsan; de Tartas, celles de Thonon, d'Auch, de Montluçon, de Tulle; le département de la Vienne; la commune de Poitiers; les chasseurs du 19<sup>e</sup> régiment à cheval; la force armée d'Ernée; le 1<sup>er</sup> bataillon de la Montagne, et la garde soldée d'Ernée; le comité de surveillance de Mont-de-Marsan, et le conseil-général de la commune de Provins, félicitent la Convention des mesures fermes et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer la malveillance et punir les traîtres: elles l'engagent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Valence, 7 germ. II. Le départ<sup>t</sup> de la Drôme à la Conv.] (2).

« Représentans,

Le département de la Drôme toujours révolutionnaire et dont le dévouement à la Convention nationale ne s'est jamais démenti, circonscrit dans les limites que lui a tracées votre décret du 14 frimaire, s'empresse de vous féliciter sur la découverte du complot qui devoit nous remettre aux fers; votre énergie, l'active surveillance des comités de salut public et de sûreté générale, la valeur des armées, l'amour enfin de tous les Français pour l'égalité, la liberté et pour les défenseurs incorruptibles de leurs droits, assurent au premier sénat de l'univers le

triomphe le plus flatteur comme le mieux mérité.

Continuez vos immortels travaux, ne remettez en d'autres mains les rênes du gouvernement démocratique, que lorsque tous les conspirateurs du dedans, auront payé de leurs têtes le fol espoir de l'anéantir et que les ennemis du dehors auront courbé leur front humilié devant la majesté d'un peuple, aussi grand que vertueux.

Représentans, ne vous laissez atteindre par aucune crainte, par aucun soupçon sur le peuple de ce département: il saura conserver sans tache la gloire qu'il a acquise d'avoir déjoué les complots du fédéralisme, et de s'être constamment tenu à la colonne qui supporte l'édifice de la Révolution. Ne craignez rien du fanatisme, il est expirant et les progrès du culte de la raison sont déjà tels que jamais l'antique superstition n'en produisit de semblables. Si quelques malveillants disséminés lèvent parfois leurs têtes audacieuses, la masse pure du peuple est là pour les faire rentrer dans la poussière. Les Dromains quelles que soient les agitations perfides, sauront y résister et les combattre; ils mourront dans leurs principes et avec l'amour le plus ardent pour la République et pour ses fondateurs.»

PAYAN, DULLOZ, GERMIGNY, J. BOSSAN,  
LERY, Th. VROUD, BEAUJEAN.

b

[Donzy, 12 germ. II. La comm. à la Conv.] (1).

« Représentans,

L'inférieur génie des conspirations venoit de tramer la plus noire, la plus atroce de toutes et le peuple et la liberté tombant avec l'auguste sénat républicain, sous les efforts obscurs d'hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, devoit à jamais disparaître du sol français, et n'y laisser que l'image flétrissante d'un vil troupeau d'esclaves: vous avez découvert cette horrible perfidie; les têtes des traîtres sont tombées et votre vigilance et votre courage ont encore sauvé la patrie.

La nouvelle de cette trame odieuse et libéricide a jeté l'indignation la plus profonde dans le cœur des Donzyois; mais la chute des conspirateurs, les console des cruelles inquiétudes qu'ils ont données à leur amour pour la chose publique. Nous vous remercions pour eux et pour nous des mesures vigoureuses que vous avez déployées à cette occasion. Restez toujours fermes et inébranlables à votre poste. Les traîtres et les lâches ennemis de la liberté tenteront en vain d'y jeter les poignards et la mort; le peuple vous entoure, vous l'avez vu se prononcer sous vos yeux; partout il est le même: la liberté règnera ou bien les tyrans resteront seuls pour se disputer le plaisir destructeur de s'être donné des fers.

Nous jurons et nous tiendrons nos serments, l'amour sacré de la Liberté et de la patrie les a profondément gravés dans nos cœurs, de seconder de tous nos moyens et de notre vie mê-

(1) P.V., XXXV, 5. J. Sablier, n° 1241.

(2) C 298, pl. 1038, p. 32. J. Perlet, n° 562; Batave, n° 416.

(1) C 298, pl. 1038, p. 34.